



1^{er} avril 2023

Informations municipales

04 74 02 02 02

rivolet.mairie@orange.fr

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

« Avril a trente jours et s'il pleuvait le trente-et-un, ce serait grand bien pour chacun ».

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat de mairie	2
Conseil municipal	2
Tarifs de location de la salle des fêtes	2
Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »	3
Enquête statistique sur les loyers et les charges par l'INSEE	3
Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative	3
Projet d'extension des limites communales	4
Conciliation de justice	4
Inscriptions - Rentrée scolaire 2023-2024	5
Compostage à l'école	5
Définition: Baissière	5
Géo-événement - balade géologique à Rivolet	5
Matinée participative d'aménagement de l'aire de loisirs	6
L'espace info énergie du Rhône	6
Association Hippotoufer - Stage de cirque	6
Association Hippotoufer - Concert du groupe "Les oiseaux de trottoir"	7
La classe en 3 - Conscrits	7
Qui suis-je?	8

Dates à retenir

01/04 : Matinée participative d'aménagement de l'aire de loisirs
06 et 20/04 : Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »
12 et 26/04 : Permanence – « Espace info-énergie du Rhône » - Villefranche
17 au 21/04 : Hippotoufer – Stages de cirque pour enfants – Vacances de Printemps
22/04 : Concert sur la place de la Bascule – Hippotoufer – « Les oiseaux de trottoir »
22/03 au 15/04 : Enquête INSEE sur les loyers et les charges
23/04 : Balade géologique à Rivolet
27/04 : Conseil municipal
28, 29 et 30/04 : Fête des conscrits – Classe en 3



MAIRIE

Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera **fermé du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023 inclus**. Une permanence sera tenue par les élus le **mardi 18 avril de 19h à 20h**.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Madame Catherine BUTET au 04 26 74 42 84 ou Monsieur Charles ORTONNE au 04 74 03 42 37.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet <http://www.rivolet.fr>:

Mardi de 7h30 à 12h

Jeudi de 16h à 19h

Vendredi de 10h à 12h30.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 27 avril à 19h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Tarifs de location de la salle des fêtes

En raison des charges financières trop importantes qui incombent aux associations du village qui occupent la salle des fêtes et afin de promouvoir les activités associatives, le Conseil municipal du 23 février 2023 a décidé de procéder à une révision des tarifs de location applicables à partir du 1^{er} mars 2023.

Le détail est le suivant :

		Habitants de Rivolet		Extérieurs	
		1 salle (petite)	2 salles	1 salle (petite)	2 salles
Tarifs location	Journée	100 €	140 €	320	448 €
	Week-end	190 €	266 €	608 €	851 €
	Journée supplémentaire	90 €	126 €	288 €	403 €
Frais de ménage	Grande salle		80 € ⁽¹⁾ (optionnel)		80 € ⁽¹⁾ (optionnel)
	Petite salle, bar et sanitaires	75 € (obligatoire)			
	Cuisine	100 € ⁽²⁾ (si utilisée)			
Caution		1 000 €			
Charges consommation électrique (0.42€ le kVa)		Au réel			

(1) Les frais de ménage de la grande salle ne sont pas obligatoires et ne seront pas appliqués si la grande salle est rendue propre

(2) L'utilisation de la cuisine est optionnelle mais sera accessible sur demande. Des frais de ménage seront alors appliqués en cas d'utilisation.

Chaque association de Rivolet a droit, une fois par an, à une mise à disposition gratuite pour une manifestation lucrative. Les charges d'énergie et de nettoyage seront cependant facturées. Les locations par les habitants de Rivolet ne peuvent pas être faites pour le compte de tiers extérieurs à la commune.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives.

En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois de mars, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **les jeudis 6 et 20 avril, de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.

Enquête statistique sur les loyers et les charges par l'INSEE

Entre le 22 mars et le 15 avril 2023, l'Insee réalise une enquête statistique sur les loyers et les charges. Dans ce contexte sanitaire actuel, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs permettant de connaître l'état de l'économie, l'évolution de l'inflation en particulier.

Cette enquête obligatoire est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique.

Un échantillon d'environ 5500 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Parmi ces logements, certains d'entre eux se situent à Rivolet. Ces foyers seront interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévus par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

Dès 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.**

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.) indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

En cas de besoin d'assistance, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement au service des impôts.

Projet d'extension des limites communales

Dans le cadre de l'évolution du territoire beaujolais, une extension des limites de la commune est envisagée incluant une partie de celle de Saint-Cyr -le-Châtoux. Ceci implique une modification des noms de nos deux villages. Article L. 2111-1 du code général des collectivités territoriales : "le changement de nom d'une commune est décidé par décret préfectoral, sur demande du conseil municipal...".

C'est pourquoi, la mairie souhaite en toute transparence, consulter les citoyens afin qu'ils plébiscitent le nom qui leur paraît le plus opportun :

- Saint Cyrolet
- Châtoux sur Rive
- Rivoloups

Merci pour votre participation !

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02 ou bien envoyer un mail à rivolet.mairie@orange.fr, ou encore remettre votre choix dans la boîte aux lettres de la mairie.



La conciliation de justice

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge*.

* À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 € ou ayant trait à un conflit de voisinage.



Elle concerne uniquement :

Consommation, Relations de voisinage (nuisance, immobilier) - Relations locataire/bailleur - Copropriété - Litiges entre personnes - Litiges commerciaux - Droit rural (baux) - Litiges prud'homaux.



bonnes raisons de tenter la conciliation

1. Rapide
2. Gratuite
3. Confidentielle
4. Droits préservés
5. Accord officiel



Trouver un lieu de permanence sur : justice.fr et/ou conciliateurs.fr

Contacts :



ECOLE

Inscriptions – Rentrée scolaire 2023-2024

Pour les enfants qui feront leur 1^{ère} rentrée scolaire au mois de septembre 2023, nous remercions les parents de prendre contact avec Monsieur Boris THOMAS, Directeur de l'École au 04 74 67 43 71, ou par mail : ce.0691105b@ac-lyon.fr

Compostage à l'école

Afin de participer à l'événement national « tous au compost 2023 » qui se déroule du 25 mars au 9 avril 2023, une activité autour du compost de l'école est prévue sur cette période.

Rappel : le composteur collectif situé derrière la mairie reste à votre disposition. N'hésitez pas à venir demander le code d'accès en mairie.



ENVIRONNEMENT

Définition : Baissière

Également appelée swale ou noue, la baissière est un ouvrage de terrassement qui permet tout à la fois de capter les eaux pluviales et de créer une butte de culture sur une pente.

La baissière combine donc deux éléments de paysage, la tranchée pour capter les eaux pluviales et le talus qui permet de faire des plantations de quelques arbustes, arbres ou végétaux nourriciers.

À quoi sert une baissière ?

La création d'une baissière répond à plusieurs objectifs :

- Capturer les **eaux de ruissellement** en tant que ressources naturelles. La baissière oblige l'eau à pénétrer dans le sol au lieu de ruisseler à la surface et donc de « se perdre » en fond de vallée, dans un cours d'eau. Cette eau de pluie est dès lors utilisée pour les cultures. Retenir les eaux de ruissellement et absorber le trop-plein, par exemple lors d'un orage.
- Cultiver sur la butte ou le contrefort créé avec la terre décompactée des plantes nourricières, ou encore des arbustes et des arbres fruitiers qui peuvent couper le vent. Accessoirement, cette végétation crée un écosystème et héberge des auxiliaires (insectes, oiseaux, batraciens...) qui seront utiles aux cultures intercalaires et à la lutte biologique contre les nuisibles et ravageurs. Cette butte créée avec la terre extraite pour creuser la baissière est donc une réserve de biodiversité.

Source : Rustica jardinage.

Géo-événement – Balade géologique à Rivolet le 23 avril 2023

Balade commentée de 7km, guidée par des membres de l'Association Sports et Loisirs de Rivolet (durée d'environ 3h).

Préparez-vous à découvrir comment la géologie impacte les paysages, nos maisons ou encore nos activités ! Durant cette balade géologique, découvrez une histoire vieille de 500 millions d'années, cachée sous nos pieds.

Vous apprendrez également à reconnaître quelques roches et les conditions de leur formation.

À l'issue de la randonnée, nous vous préparons une sélection de produits locaux à déguster.

Rendez-vous à 9h à la salle des fêtes de Rivolet.

Matinée participative d'aménagement de l'aire de loisirs

C'est le printemps ! Il est temps de se retrousser les manches pour démarrer ensemble la réalisation du projet.

Nous vous proposons une matinée participative et conviviale :

Samedi 1^{er} avril entre 9h et 14h sur l'aire de loisirs

Vous pouvez participer à l'ensemble de la matinée ou passer simplement un moment selon votre envie et vos disponibilités.

Le programme de la matinée :

9h : on se retrouve sur l'aire de loisirs pour un petit café

9h30-10h30 : tour du lieu à pied pour l'observer de nouveau et préciser l'implantation des différentes zones,

10h30-12h30 : différents groupes de travail :

* Tonte des chemins et zones selon le plan défini

* Mise en place des plots en bois (parcours d'équilibre et sièges sur les lieux de regroupement)

* Débroussaillage d'un ancien passage et création d'un chemin entourant l'aire de loisirs

12h30-14h00 : apéro et pique-nique partagé

à apporter (si possible) :

-sécateur et gant

- eau et pique-nique à partager

Pour faciliter l'organisation, vous pouvez confirmer votre présence par mail au secrétariat de mairie : rivolet.mairie@orange.fr

Dans tous les cas, même au dernier moment, **rendez-vous à tous ce 1^{er} avril pour un chantier communal, participatif et convivial !**

L'espace info->Energie du Rhône

Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie.

Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

Les permanences d'avril ont lieu **les mercredis 12 et 26 avril de 9h30 à 16h30** à l'adresse suivante : **13 rue Claude Bernard – 69400 Villefranche-sur-Saône**

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/



ASSOCIATIONS

Association Hippotoufer- Stages de cirque enfants - Vacances de printemps

Lors de ces stages, chacun pourra (re)découvrir différentes disciplines des arts du cirque : la jonglerie, l'équilibre sur objets, les acrobaties et les portés.

Pour les 4- 6 ans du lundi 17 au vendredi 21 avril

Horaires : 16h05 à 17h35 / Tarif : 44€

Pour les 7 ans et plus du lundi 17 au vendredi 21 avril

Horaires : 13h30 à 16h / Tarif : 60€

Renseignements et inscriptions par mail à cette adresse : suenodelarte@gmail.com ; par téléphone au 07 52 03 93 43 ; ou sur le site : <https://dindesfolles.com/2021/09/16/stages-de-cirque-enfants-2021-2022/>

Association Hippotoufer – Concert du groupe « les oiseaux de trottoirs »

L'association Hippotoufer organise le samedi 22 Avril de 19h à 21h un concert du groupe "les oiseaux de trottoir".

Spectacle en acoustique avec un vingtaine de musiciens et musiciennes mélangeant les genres musicaux avec bonne humeur. Ce concert aura lieu place de la bascule et il y aura un chapeau pour les artistes. Une buvette sera prévue.

On vous attend nombreux !!



A LA 1, A LA 2, A LA 3, LA CLASSE EN 3 EST LA

La **Classe en 3** va fêter ses conscrits le **week-end du 28 au 30 avril 2023**. A cette occasion, nous invitons tous les Rivoliens à participer à la fête et venir nous voir défiler dans les rues de Rivolet.

Programme du week-end :

Vendredi 28 avril 2023

20h : Retraite aux flambeaux (classes en 2 et 3)

21h30 : Bal ouvert aux Rivoliens

Dimanche 30 avril 2023

8h30 : Petit déjeuner offert par Madame la Maire pour les Conscrits

9h30 : Photos des Conscrits

10h : Messe des Conscrits

11h : Vague des Conscrits

11h30 : Vin d'honneur offert par la Classe en 3

14h : Banquet des Conscrits (sur invitation)

21h : Bal des Conscrits ouvert à tous les Rivoliens

VIVE LA 3 !!!

LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES PAQUES !

La Mairie de RIVOLET

Bravo à toutes celles et ceux qui ont répondu et trouvé la perle rare de mars qui était l'hirondelle des cheminées ou rustique !

Qui suis-je ?

De retour d'Afrique, c'est pas loin de 3000 km que j'ai parcourus et ce d'une traite, pour venir retrouver ma bonne vieille forêt beaujolaise.

Je vais pouvoir me régaler des chenilles bien velues comme les processionnaires qui grignotent vos pins. Tout ce que je sais faire est inné chez moi. Je ne l'ai pas appris de mes parents car ils ont préféré imposer le nourrissage de leur rejeton à d'autres oiseaux bien plus petits que moi. Ça aussi, c'est inné !

Les mauvaises langues me résumeront à un parasite qui mange des parasites !

En tout cas, pour être clair avec moi-même, je chante mon propre nom, et si vous avez de l'argent en poche lorsque vous m'entendez chanter pour la première fois au printemps, vous en aurez toute l'année... dit la légende.

Vous avez la réponse ?

Envoyez-la à l'adresse de la mairie : rivolet.mairie@orange.fr